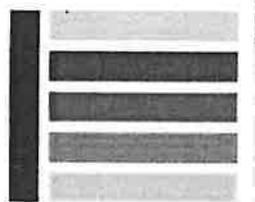


ASSOCIATION LES ATELIERS SINCLAIR
2 avenue du Maréchal Joffre

68100 MULHOUSE

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



**SOCIETE FIDUCIAIRE
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

*Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'appel de Colmar
SA au capital de 76 224,51 € - RCS Mulhouse B339304230 - APE 6420 Z - TVA intracommunautaire FR 37339304230*

Audit | Commissariat aux comptes

ASSOCIATION LES ATELIERS SINCLAIR
2 avenue du Maréchal Joffre
68100 MULHOUSE

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LES ATELIERS SINCLAIR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur :

- Le caractère raisonnable des estimations retenues pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des créances et par sondage le contrôle du dénouement des créances en 2024,
- L'estimation suffisante et appropriée des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 21 mai 2024

**Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Pflimlin', with a stylized flourish at the end.

Philippe PFLIMLIN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	19 069	18 893	175	600
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom immobilisations corporelles				
Terrains	308 440		308 440	308 440
Constructions	1 230 598	521 520	709 078	762 021
Installations techniques, matériel et outillage	281 297	214 525	66 772	42 997
Autres immobilisations corporelles	302 865	204 027	98 838	92 135
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	25 015		25 015	25 015
Prêts	90 422		90 422	90 422
Autres immobilisations financières	11 692		11 692	10 734
Total I	2 269 398	958 965	1 310 433	1 332 364
Comptes de liaison				71 874
Total comptes de liaison				71 874
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	4 909		4 909	7 448
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 214 320	372 693	841 627	1 080 382
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	290 982		290 982	297 352
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 007		1 007	1 007
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 132 409		1 132 409	856 850
Charges constatées d'avance				422
Total II	2 643 627	372 693	2 270 934	2 243 460
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 913 025	1 331 658	3 581 367	3 647 699

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
 Société de Commissariat aux comptes
 2, avenue de Bruxelles
 68350 DIDENHEIM
 Tél. 03 89 44 55 55

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	105 157	105 157
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	105 157	105 157
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 650 000	1 650 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 650 000	1 650 000
Autres réserves		
Report à nouveau	180 702	225 702
Excédent ou déficit de l'exercice	-32 823	-45 000
Situation nette (sous-total)	1 903 035	1 935 859
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	107 597	116 123
Provisions réglementées	73 565	73 565
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	2 084 198	2 125 547
Comptes de liaison	75 611	1 200
Total comptes de liaison	75 611	1 200
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	18 986	18 986
Provisions pour charges	95 473	131 068
Total III	114 458	150 053
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	258 242	309 816
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 722	138 341
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	880 405	900 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 520
Autres dettes	41 731	17 298
Produits constatés d'avance		
Total IV	1 307 100	1 370 899
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 581 367	3 647 699

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
 Société de Commissariat aux comptes
 2, avenue de Bruxelles
 68350 DIDENHEIM
 Tél. 03 89 44 55 55



Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	3 504 322	3 415 689
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	3 504 322	3 415 689
Produits de tiers financeurs	2 040 565	1 642 058
Concours publics et subventions d'exploitation	1 725 991	1 642 058
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public	314 574	
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	257 153	310 093
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	28 518	18 725
Total I	5 830 558	5 386 566
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	1 081 586	927 269
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	105 673	87 079
Salaires et traitements	3 490 363	3 555 982
Charges sociales	803 338	788 572
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	387 621	99 726
Dotations aux provisions		35 000
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	740	39 472
Total II	5 869 320	5 533 100
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-38 763	-146 534
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	7 117	1 784
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	7 117	1 784
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés	7 855	9 247
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	7 855	9 247
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-739	-7 462
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-39 501	-153 996
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	12 111	115 737
Total V	12 111	123 587

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION

Société de Commissariat aux comptes

2, avenue de Bruxelles

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	506	50
Sur opérations en capital		2 639
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	3 547	11 802
Total VI	4 054	14 491
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	8 057	109 096
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 379	100
Total des produits (I + III + V)	5 849 785	5 511 937
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	5 882 608	5 556 937
EXCEDENT OU DEFICIT	-32 823	-45 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
Société de Commissariat aux comptes
2, avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
TÉL. 03.89.44.55.55



